



Comptable : démission pendant la période fiscale

Par **flahute**, le **05/01/2012** à **19:37**

Bonjour,

Collaborateur comptable dans un cabinet, je cherche depuis quelques temps à changer d'air. Seulement nous entrons en période fiscale, et mon contrat de travail prévoit, en plus du préavis d'1 mois, l'interdiction de démissionner en période fiscale.

Cette clause n'est elle pas abusive? Car si une occasion devait se concrétiser aujourd'hui, il faudrait que j'espère que mon futur employeur puisse attendre jusqu'au 1er mai, soit près de 4 mois!

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **05/01/2012** à **20:56**

Bonjour,

A mon avis, une telle clause est abusive et réputée non écrite...